

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le vingt-trois juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villers-Saint-Frambourg légalement convoqué le seize juin deux mil seize, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent NOCTON, maire.

Etaient présents :

Mme BALANDRA, MM. CLEREL, CRANE, LECLERE – Adjoints au Maire
Mmes de LAPLAGNOLLE, KIELIGER, LEBORGNE, MAGNIER, PERON-LECLERCQ, UKISHIMA,
MM. DARRAS, MADELAINE,
formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné mandat de voter en leur nom :

M. GENDROT à M. MADELAINE - M. DETIENNE à M. NOCTON

Secrétaire de séance : M. DARRAS



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 31 mars 2016
3. Arrêté du périmètre de l'intercommunalité
4. Prise en charge du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunale et Communale (FPIC)
5. Décision modificative sur le budget communal : recette d'investissement 001 : + 123 763 euros, recette d'investissement 021 : - 123 763 euros
6. Dissolution du Syndicat Intercommunal des C.E.S. de Senlis
7. Périmètre de fusion du SEZEO et Force Energie
8. Demande de subvention pour la classe maternelle
9. Convention SMOTHD
10. Convention SICAE (renouvellement)
11. Convention ADICO (renouvellement)
12. Indemnité de logement des instituteurs
13. Désignation des membres du suivi de site de l'ISDNS de Villeneuve-sur-Verberie
14. Mise en place de l'entretien professionnel annuel
15. Modification des statuts de l'ADTO
16. Questions diverses



POINT 1

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne M. DARRAS en qualité de secrétaire de séance.

POINT 2

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 MARS 2016

Chaque conseiller a reçu, préalablement à la séance, le compte-rendu de la séance du 31 mars 2016, qui est approuvé à l'unanimité.

POINT 3

ARRÊTE DU PERIMETRE DE L'INTERCOMMUNALITE

M. le Maire expose que la demande de rattachement de la Communauté de Communes Cœur Sud Oise à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a été rejetée par deux fois en Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI).

M. le Maire expose également que M. le Préfet de l'Oise a pris un arrêté de fusion de la Communauté de Communes Cœur Sud Oise (CCCSO) avec la Communauté de Communes des 3 Forêts (CC3F), arrêté sur lequel le Conseil Municipal doit se prononcer. M. le Préfet précise qu'en cas de refus de cette fusion, il serait amené à passer outre l'avis de la CCCSO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour et 3 absentions, de se prononcer en faveur de la fusion de la CCCSO avec la CC3F.

POINT 4

PRISE EN CHARGE DU FPIC

M. le Maire expose la proposition de la Communauté de Communes Cœur Sud Oise de prendre à sa charge le montant dû par la Commune de Villers-Saint-Frambourg au Fonds National de Péréquation des Ressources Communale et Intercommunale, soit 12 951 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

POINT 5

DECISION MODIFICATIVE SUR BUDGET COMMUNAL

M. le Maire informe le Conseil que le receveur, suite à un contrôle du budget de la commune, a demandé la modification d'affectation (codification) d'une recette d'investissement de 123 763 euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification.

POINT 6

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CES DE SENLIS

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral prononçant la dissolution du Syndicat des Collèges de Senlis suite à la CDCI. Les comptes du syndicat seront apurés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la dissolution.

POINT 7

PERIMETRE DE FUSION DU SEZEO ET FORCE ENERGIE

M. le Maire informe le conseil que, suite à une délibération de la CDCI, il est proposé de fusionner les syndicats SEZEO (dont fait partie la commune) et FORCE ENERGIE, et de ne pas inclure EDF dans cette fusion (cf. Conseil Municipal du 19 novembre 2015).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

POINT 8

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CLASSE MATERNELLE

Le Conseil Municipal décide de demander au Conseil Départemental l'attribution d'une subvention pour la classe maternelle.

Le Conseil Départemental fait savoir par courrier que les subventions, dont celle pour la classe maternelle, seront en baisse, passant de 7 233 euros en 2015 à 6 039 euros en 2016.

POINT 9

CONVENTION SMOTHD

M. Le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'autoriser le Conseil Départemental à implanter sur l'espace public une armoire électrique à la Roue qui Tourne nécessaire au fonctionnement du réseau Très Haut Débit.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande.

POINT 10

CONVENTION SICAE

M. Le Maire expose que la commune doit renouveler sa convention avec la SICAE pour l'entretien du réseau électrique de la Commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir la formule standard d'un coût de 2 989 euros par an, consistant en une vérification de l'ensemble du parc public sur une durée de 3 ans.

POINT 11

CONVENTION ADICO

M. Le Maire expose que la commune doit renouveler sa convention avec l'ADICO pour la maintenance, l'assistance technique et la formation au parc informatique de la Commune, pour un montant de 988 euros HT par an, et une cotisation statutaire de 58 euros HT.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

POINT 12

INDEMNITE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Le Conseil décide conformément à la lettre circulaire du Préfet de l'Oise de retenir le taux de 1% concernant le taux de revalorisation pour l'exercice 2016 de l'indemnité représentative de logement des instituteurs dans le département de l'Oise.

POINT 13

DESIGNATION DES MEMBRES DU SUIVI DU SITE DE L'ISDMS DE VILLENEUVE-SUR-VERBERIE

Le Conseil décide, conformément à l'arrêté préfectoral, de nommer MM. Laurent NOCTON (titulaire) et Emile CRANE (suppléant) en qualité de représentants à la commission de surveillance du site de stockage des déchets de Villeneuve-sur-Verberie.

POINT 14

MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL

Le Conseil décide la mise en place d'un entretien professionnel annuel des agents de la commune de Villers-Saint-Frambourg. Cet entretien réalisé une fois l'an par M. le Maire se fondera sur des critères d'évaluation objectifs.

POINT 15

MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'ADTO

Suite à la loi NOTRe sur la nouvelle organisation territoriale, l'ADTO modifie ses statuts afin de se mettre en conformité. Après lecture, le Conseil approuve la modification des statuts de l'ADTO.

0380

POINT 16

QUESTIONS DIVERSES

a. Présentation du rapport d'activité de VEOLIA

Mme BALANDRA expose le rapport d'activité de VEOLIA concernant l'année 2015. Les différentes analyses montrent une bonne qualité de l'eau.

Par ailleurs, suite au signalement de riverains, il apparaît que l'eau servie à chaque habitation présente une couleur laissant supposer une présence de fer. L'hypothèse pour expliquer ce phénomène serait un embouage du réseau de distribution. Dans l'immédiat, il est décidé d'effectuer des purges plus rapprochées du réseau, et à l'avenir de procéder à un nettoyage des tuyaux de distribution.

b. Demande de subvention de l'Inspection Académique de l'Oise

La Commune a reçu une demande de subvention de la part de la délégation du secteur Senlis – Nanteuil le Haudoin – Crépy-en-Valois – Gouvieux afin de mener des actions en faveur de l'école laïque. Le Conseil décide de ne pas accorder de subvention.

c. Titularisation d'agent

L'agent d'entretien employé en CDD sera titularisé conformément à la loi.

d. Circulation rue de Fleurines

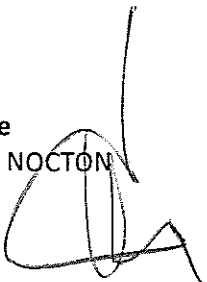
Suite aux plaintes de riverains de la rue de Fleurines concernant la vitesse excessive des véhicules la traversant, le Conseil décide d'étudier le dossier lors d'une prochaine commission Travaux. De même, le Conseil réfléchit à un aménagement possible dans la rue de la République entre la rue Colin et la ruelle Tortue à l'endroit le plus étroit.

e. Assainissement

La Commune indique avoir reçu 143 réponses positives à la réalisation de travaux d'assainissement non collectif. Un appel d'offres pour une maîtrise d'ouvrage a été lancée et les plis doivent être déposés jusqu'au 4 juillet 2016 à 18 heures. L'ouverture des plis par la commission Appel d'offres aura lieu le 7 juillet 2016.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le maire
Laurent NOCTON



Le secrétaire de séance
Emeric DARRAS

